



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le 17 juin 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames DAUNIS Christiane, GUERIN Catherine, TISSOT Annie, WAGNER Patricia, DAVIET Carole, CHARVIER Céline, COMBIER Déborah, FILIPOVIC Elsa, BAUSTIER Manon.

Messieurs CHASSAGNE Eric, DE PACHTÈRE Philippe, RUFFIER Mickael, FRIOCOURT Cyril, COCATRIX Fabrice, BEHAGHEL Mathieu, MATERINSKY Laurent et BOUDET Jérôme.

Absent : M. RABUT Romain.

Monsieur Miguel MARTINS a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 18.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai et du 05 juin 2026 à l'unanimité.
- **PRÉVENTION** : Présentation et validation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le directeur de l'école publique expose que le plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans les écoles dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Ce document unique réunit les deux plans qui existaient auparavant, relatifs aux risques majeurs (naturels, technologiques) et en cas d'alerte attentat-intrusion. L'assemblée approuve à l'unanimité le plan particulier de mise en sûreté de l'école publique.

➤ **RESSOURCES HUMAINES** :

- Augmentation de la quotité de travail pour 2 emplois d'adjoint technique

Compte tenu de l'augmentation importante des effectifs au restaurant scolaire (+15% en moyenne en deux ans), il est proposé de modifier le temps de travail des deux agentes de service et de rendre leur emploi du temps identique, ceci à compter du 1^{er} septembre 2026. Cette nouvelle organisation permettra un partage plus équitable des tâches les plus difficiles du poste. Il est proposé d'augmenter ces deux postes à une quotité de travail de 19.70/35^{ème} (au lieu de 18/35^{ème} et de 19.30/35^{me} actuellement). Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

- Modification du poste de la responsable du service périscolaire

Le poste de la responsable du service scolaire et périscolaire, actuellement au grade d'animateur (temps non complet à hauteur de 32.50/35^{ème}) peut prétendre par ancienneté au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe au 19/08/2026. Il est proposé d'ouvrir ce poste à ce grade à compter du 1^{er} septembre 2026 afin de pouvoir nommer l'agent. Cette décision est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- Droit à la formation des élus

L'adjointe au Maire en charge de la formation des élus rappelle que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Suite à son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Aussi, il est précisé qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

L'adjointe au Maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Il est décidé à l'unanimité :

- Les orientations du droit à la formation des élus sont les suivantes :

- fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales,
- finances locales et pilotage budgétaire communal,
- compétences municipales et politiques publiques locales,
- commande publique,
- urbanisme et aménagement du territoire,
- responsabilité juridique, déontologie et prévention des conflits d'intérêts,
- toute formation en lien direct avec l'exercice du mandat municipal.

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- Les sommes de 3000,00 € (formation) et de 500,00 € sont inscrites au budget (frais de missions et de déplacements).

- **INSTITUTION** : désignation des membres du conseil municipal pour représenter les commissions intercommunales

Intitulé commission	Elu référent	Elu titulaire MARCELLAZ-ALBANAIS	Elu suppléant MARCELLAZ-ALBANAIS
Aménagement du Territoire et Habitat	VENDRASCO Isabelle, vice-présidente	Philippe DE PACHTERE	Mickael RUFFIER
Eau et Assainissement	DEPLANTE Serge, vice-président	Mickael RUFFIER	Miguel MARTINS
Développement Economique	NICOLLET Eric, vice-président	Cyril FRIOCOURT	Eric CHASSAGNE
Communication	PETELAT-MIEGE Patricia, vice-présidente	Philippe DE PACHTERE	Déborah COMBIER
Infrastructures	BERNARD-GRANGER Serge, vice-président	Miguel MARTINS	Mickael RUFFIER
Ressources Humaines et Mutualisation de Services	FAVRE Jean-Pierre, vice-président	Catherine GUERIN	Elsa FILIPOVIC
Social, Sport et Culture	CROËNNE Astrid, vice-présidente	Christiane DAUNIS	Annie TISSOT
Mobilité	CHASSAGNE Eric, vice-président	Laurent MATERINSKY	Cyril FRIOCOURT
Transition écologique, Déchets	CHAPPEL Brian, vice-président	Elsa FILIPOVIC	Philippe DE PACHTERE

- **URBANISME/FONCIER** : dossiers en cours

PERMIS CONSTRUIRE/DEMOLIR/AMENAGER				
DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PD 074 161 26 00001	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	13 place de l'Albanais	déconstruction d'un ancien corps de ferme	ACCORDÉ le 05/06/2026
PC 074 161 26 00005	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	13 place de l'Albanais	construction d'une halle/préau	instruction en cours
PC 074 161 26 00003	GUIGAZ Flavien et KLEIN Ludivine	308 chemin du Carillon	construction d'une maison individuelle - Lotissement "les Jardins du Carillon"	ACCORDÉ le 08/06/2026

DECLARATIONS PREALABLES				
DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 26 00032	CARREIRA FERREIRA Rui-Miguel	84 chemin de la Tailla	abri voiture	ACCORDÉE le 28/05/2026
DP 074 161 26 00033	CAMBRAY Cyrille	231 chemin de la Tailla	pergola bioclimatique	ACCORDÉE le 28/05/2026
DP 074 161 26 00034	MERCIER Stéphane	La Radia - Lieudit "les Fourrages"	serres maraîchères	ACCORDÉE le 28/05/2026
DP 074 161 26 00035	CAMBRAY Cyrille	231 chemin de la Tailla	piscine	ACCORDÉE le 28/05/2026
DP 074 161 26 00036	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	Ecole maternelle	ravalement de façades et remplacement des menuiseries	ACCORDÉE le 05/06/2026
DP 074 161 26 00018	BIRAS Quentin et RODRIGUES DE ARAUJO Messias	53 impasse du Pré du Zou et 62 route du Bondet	remodelage d'un talus	ACCORDÉE le 12/06/2026
DP 074 161 26 00037	GUILLET Dominique	61 chemin Vers Pierre	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 16/06/2026

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Fête de la musique : évènement qui a connu un très grand succès, avec en nouveauté le retour du feu d'artifice, qui était de très bonne qualité. RDV très apprécié du public. A renouveler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h15.

A Marcellaz-Albanais, le 23 juin 2026

Le Maire,
Eric CHASSAGNE

Le secrétaire de séance,
Miguel MARTINS

